

CONSEIL D'ÉTAT

N° CE : 62.393

N° dossier parl. : 8668

Projet de loi

modifiant la loi modifiée du 6 juin 2019 relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire

Avis du Conseil d'État

(20 janvier 2026)

En vertu de l'arrêté du 10 décembre 2025 du Premier ministre, le Conseil d'État a été saisi pour avis du projet de loi sous rubrique, élaboré par la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière, une fiche d'évaluation d'impact, un « check de durabilité – Nohaltegkeetscheck », l'avis de la Commission d'analyse des projets d'infrastructure ferroviaire ainsi qu'une version coordonnée de la loi modifiée du 6 juin 2019 relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire qu'il s'agit de modifier.

Considérations générales

La loi en projet entend ajouter à la liste des projets d'infrastructure ferroviaire à charge du Fonds du rail prévue à l'annexe I de la loi modifiée du 6 juin 2019 relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire un projet d'infrastructure ferroviaire, à savoir les travaux de réaménagement de la « tête Ouest » de la gare de Luxembourg.

Examen des articles

Le texte du projet de loi sous examen n'appelle pas d'observation quant au fond.

Observations d'ordre légistique

Article unique

Au point 1°, la teneur suivante est à conférer à la phrase liminaire : « 1° L'alinéa 1^{er} est complété par un point 44° nouveau, libellé comme suit : ».

Au point 2°, les deux phrases liminaires sont à regrouper en une seule phrase, à libeller comme suit :

« 2° L’alinéa 2 est complété par une seizième phrase, libellée comme suit : ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l’unanimité des 15 votants, le 20 janvier 2026.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Vice-Président,

s. Alain Kinsch